



Plan Stratégique Transversal

Législature 2024-2030



ville de
hannut

Programme Stratégique Transversal 2024–2030

Ville de Hannut

Introduction

Le Programme Stratégique Transversal (PST) 2024–2030 de la Ville de Hannut constitue la feuille de route commune de l'administration communale et du Centre Public d'Action Sociale (CPAS). Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, ce programme vise à structurer l'action publique locale autour d'objectifs clairs, concrets et partagés avec les citoyens. Il est le fruit d'un travail collaboratif réunissant les membres du Collège communal, les conseillers communaux, les agents communaux et du CPAS ainsi que les citoyens à travers des séances participatives.

Ce PST est un programme conjoint de la Ville de Hannut et de son CPAS, illustrant la volonté de renforcer la synergie entre ces deux institutions. Il témoigne d'un engagement à mener de concert des actions cohérentes, dans une logique de complémentarité et de coopération renforcée. L'un des grands enjeux de la législature sera d'ailleurs l'intégration de l'administration communale et du CPAS dans un bâtiment unique, symbole concret de cette volonté d'agir ensemble. Ce regroupement physique des services municipaux et sociaux doit faciliter les échanges internes et améliorer le service aux citoyens.

Le PST 2024–2030 est aussi le résultat d'un enrichissement mutuel au fil de différentes réunions de travail. Cependant, gouverner implique de faire des choix : ce programme a été orienté vers des projets structurants et des actions à long terme, en priorisant les initiatives porteuses d'impact pour l'avenir de la commune. Bien entendu, de nombreuses actions sont déjà en cours – notamment via le Plan de Cohésion Sociale (PCS) – et continueront d'être menées quotidiennement par les services. Toutefois, le PST n'a pas vocation à décrire ces actions récurrentes ; il met en lumière les projets majeurs de la législature, qu'ils relèvent d'investissements (budget extraordinaire) ou d'actions de grande ampleur inscrites au budget ordinaire. Le PST reste un document adaptable : l'administration restera attentive à poursuivre les actions existantes et à lancer de nouvelles initiatives si les besoins du territoire évoluent.

Une méthode participative et transversale.

Le PST de Hannut repose sur un processus participatif volontairement ouvert. Dès le départ, l'ensemble des acteurs concernés par l'avenir du territoire ont été associés. Cette démarche participative a permis de recueillir des propositions, d'évaluer les besoins réels et d'identifier des priorités partagées. Le résultat se concrétise par un document articulé autour d'objectifs stratégiques, d'objectifs opérationnels et d'actions concrètes. Ces objectifs concernent à la fois la Ville et le CPAS et s'accompagnent d'actions menées au quotidien par les services, qui, bien que ne figurant pas toutes dans le PST, participent pleinement à la dynamique communale.

L'approche *transversale* assure que les projets mobilisent plusieurs services ou partenaires et contribuent de manière cohérente aux divers enjeux locaux.

Les grandes priorités transversales.

Trois priorités transversales guideront l'ensemble des politiques durant la période 2024–2030 :

- *L'entretien général du territoire communal* : la Ville de Hannut et le CPAS accordent une importance primordiale à l'entretien continu et rigoureux de l'ensemble du territoire. Cet engagement se traduit par des actions permanentes touchant les voiries et infrastructures de mobilité, les dispositifs de prévention contre les inondations, le centre-ville et les villages (chemins de promenade, parcs), les cimetières et bâtiments communaux, ainsi que l'entretien et le renouvellement du matériel des équipes techniques. Ces missions essentielles garantissent la qualité de vie des habitants et participent à l'attractivité du territoire.
- *La végétalisation et la verdurisation du territoire* : consciente des enjeux environnementaux, Hannut poursuit une politique volontariste de végétalisation de l'espace public et de gestion durable des plantations. L'aménagement des espaces verts, la plantation d'arbres et la promotion de pratiques écoresponsables visent à la fois à améliorer le cadre de vie et à contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.
- *La participation citoyenne* : au cœur du PST se trouve la volonté d'impliquer les citoyens. Chaque projet ou action intègre une dimension participative. Cela passe par la mise en place de conseils consultatifs (par exemple un Conseil culturel citoyen), une communication active et transparente, une information régulière à la population, ou encore l'organisation de sondages et consultations publiques. Cette participation citoyenne n'est pas envisagée comme ponctuelle, mais bien comme un processus continu visant à renforcer la démocratie locale.

Les partenaires clés.

Pour garantir l'efficacité et la cohérence de l'action publique, la Ville de Hannut pourra s'appuyer sur des partenariats solides avec des structures actives sur son territoire. On peut citer notamment :

- *La Zone de secours Hesbaye*, partenaire incontournable pour la gestion des crises, la prévention des incendies et les interventions d'urgence.
- *La Zone de police Hesbaye Ouest*, garante de la sécurité publique et de la proximité policière à Hannut.
- *La Cellule PlanU Hesbaye*, qui coordonne la planification d'urgence intercommunale.
- *Le GAL Meuse@Campagnes*, moteur de projets de développement local en agriculture, ruralité, énergie et cohésion sociale.
- *La Régie Communale Autonome (RCA)*, acteur clé de la politique sportive locale et gestionnaire d'équipements comme le Marché Couvert.

- *Les structures associatives* : enfances et jeunesse, culturelles et villageoises, sportives et de loisirs, associations de cohésion sociale et solidarité, d'attractivité et de mise en valeur du patrimoine

En outre, la Ville veillera à ce que l'octroi de subsides aux associations soit aligné avec les objectifs des politiques communales, afin de garantir la cohérence et l'efficacité des actions soutenues. Cette collaboration formalisée pourra prendre la forme de contrats d'objectifs ou de conventions précisant les engagements réciproques et les résultats attendus.

Intégration des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Soucieuse d'inscrire son action dans la dynamique globale des 17 Objectifs de Développement Durable, définis par l'ONU, la Ville de Hannut les a intégrés dans sa démarche PST. À cet égard, la commune a répondu en 2023 au 4^{ème} appel à projets « Organisations durables » du Gouvernement wallon, visant à encourager l'intégration des ODD au sein des administrations locales. Sélectionnée dans ce cadre, Hannut a bénéficié en 2024 de cinq demi-journées de coaching organisées avec le soutien du Service Public de Wallonie (SPW) et l'accompagnement d'une coach externe spécialisée en développement durable. Ce coaching méthodologique et participatif a impliqué tant les équipes internes de l'administration communale et du CPAS que des acteurs externes du territoire, au cours d'ateliers de travail. Il a permis de réaliser un état des lieux des impacts du territoire communal et d'identifier des actions concrètes à mettre en place pour contribuer au mieux aux 17 ODD (par exemple en matière d'éducation, de mobilité ou d'inclusion d'une population vieillissante).

Ce processus d'accompagnement, initialement entamé au premier semestre 2024, a dû être interrompu à la mi-2024 pour des raisons indépendantes de la volonté communale. Toutefois, la démarche a repris en 2025 dès que les conditions l'ont permis, et s'est conclue par l'élaboration d'une feuille de route ODD détaillée rassemblant l'ensemble des actions envisagées pour renforcer la durabilité du territoire hannutois. Cette feuille de route, fruit du coaching et des réflexions menées en 2024–2025, a été directement intégrée dans nos réflexions sur le PST 2024–2030 en tant qu'annexe stratégique. Autrement dit, le PST de Hannut inclut désormais, en complément de ses axes stratégiques et opérationnels, un plan d'actions spécifiquement orienté vers les Objectifs de Développement Durable.

L'intégration des ODD imprègne l'ensemble du programme. En effet, chaque action majeure du PST 2024–2030 a été examinée sous l'angle des Objectifs de Développement Durable et associée à un ou plusieurs ODD en lien avec sa finalité. Cette mise en correspondance systématique permet de visualiser la contribution de la Ville de Hannut à chacun des objectifs globaux. Elle a surtout encouragé les élus et les services communaux à adopter une vision décloisonnée de leurs projets, en faisant ressortir les interactions entre les différents domaines d'intervention. Par exemple, une action visant la création d'espaces verts urbains contribue simultanément à l'ODD 11 « Villes et communautés durables » (amélioration du cadre de vie), à l'ODD 3 « Bonne santé et bien-être » (impact positif sur la santé des habitants) et à l'ODD 13 « Lutte contre le changement climatique » (stockage de carbone, régulation de la température). Ce travail d'alignement entre actions locales et objectifs mondiaux renforce la cohérence du PST et la portée de chaque initiative de la commune.

Par ailleurs, la démarche ODD menée en 2024–2025 a eu des retombées positives en interne. D’une part, elle a contribué à former et sensibiliser certains membres du personnel communal et du CPAS aux principes du développement durable et aux 17 objectifs de l’ONU – les séances de coaching ayant fait office de sessions de formation pratiques pour les agents. D’autre part, la Ville a profité de cette dynamique pour désigner en son sein des « ambassadeurs ODD » : il s’agit d’agents volontaires issus de différents services, chargés de promouvoir les bonnes pratiques de durabilité au quotidien et d’assurer le suivi de la mise en œuvre des actions en lien avec les ODD. Ce réseau interne constitue un relais précieux pour entretenir la motivation des équipes et diffuser une culture du développement durable au sein de l’administration communale. Ainsi, Hannut s’assure que les ODD ne restent pas de simples principes théoriques, mais deviennent une référence concrète et partagée dans la conduite des projets et des politiques locales.

En synthèse, ce PST 2024–2030 traduit la volonté de la Ville de Hannut et de son CPAS de bâtir une action publique cohérente, structurée et durable, en phase avec les attentes des citoyens et les enjeux du territoire. Il s’inscrit dans une démarche de gouvernance partenariale, où chaque acteur communal, paracommunal ou associatif contribue à la réalisation d’un projet collectif ambitieux. La présente note de synthèse reprend les Objectifs Stratégiques (OS) du PST, chacun décliné en Objectifs Opérationnels (OO) et illustré par quelques actions phares à mener d’ici 2030. Le document distingue le volet externe (développement des politiques communales vers la population et le territoire) et le volet interne (amélioration de l’administration et de la gouvernance). L’ensemble reflète fidèlement les enjeux, les orientations et les actions engagées par la commune d’ici 2030.

Volet Externe : Développement des politiques communales

Le volet externe du PST regroupe 17 Objectifs Stratégiques couvrant les principaux domaines d’action de la commune envers la population et le territoire. Ces OS sont organisés en quatre thématiques : Attractivité du territoire, Sécurité, Propreté et Infrastructures, Durabilité du territoire, et Cohésion sociale. Chaque OS est détaillé ci-dessous avec ses objectifs opérationnels (OO) et quelques exemples d’actions marquantes prévues. Il couvre les OS 1 à 5.

1. Attractivité du territoire

Cette première série d’objectifs vise à rendre Hannut plus attractive et dynamique, tant pour les habitants que pour les acteurs économiques et les visiteurs. Il s’agit de stimuler le développement économique local (commerce, entreprises), de valoriser la ruralité et le patrimoine de la commune, de promouvoir la culture au quotidien, de développer l’offre touristique, et d’améliorer la communication externe de la Ville.

OS 1 – Être une commune attractive avec un 4280 dynamique et attrayant pour les commerçants, les entrepreneurs et les habitants

Objectifs opérationnels :

- OO 1.1 : Construire un pôle intégré plurifonctionnel – appelé « *Le Champ des Possibles* » – en partenariat public-privé.
- OO 1.2 : Réaliser la piétonnisation de la rue de Landen et de ses abords d’ici 2028, afin de renforcer l’animation du centre-ville.
- OO 1.3 : Soutenir, accompagner et dynamiser le commerce et les entreprises locales en renforçant les animations récurrentes, en favorisant leur adaptation aux nouveaux enjeux, et en accompagnant l’évolution du commerce sur le territoire.
- OO 1.4 : Rendre le centre-ville plus convivial et agréable en aménageant des espaces publics de qualité et en facilitant le stationnement.

Exemples d’actions phares :

- *Pôle « Champ des Possibles »* : réalisation d’une maquette de présentation du projet et lancement d’un marché public de promotion pour désigner un partenaire privé (en veillant à une gouvernance équilibrée public-privé). Ces étapes permettront de concrétiser ce futur pôle multifonctionnel combinant services, culture et économie.
- *Centre-ville piétonnier* : désignation d’un auteur de projet pour élaborer une vision de développement urbain autour de la rue de Landen, accompagnée de l’actualisation du règlement des terrasses afin d’encadrer les commerces lors de la piétonnisation. L’objectif est de créer d’ici 2028 une zone piétonne attractive, avec un aménagement convivial et des événements réguliers.
- *Dynamisation du commerce local* : devenir la “Ville Phare” du week-end du client 2025, renforcer l’illumination des rues pendant les fêtes de fin d’année, et définir un plan d’actions pour pérenniser la Gestion Centre-Ville jusqu’en 2030, renforcer la communication et la collaboration avec les entreprises du 4280 et notamment du Parc d’Activité Economique (PAE)... Ces initiatives visent à soutenir les commerçants et les entreprises de notre territoire.
- *Espaces conviviaux et parking* : créer de nouveaux espaces de détente et de verdure accessibles à tous dans le centre (fleurissement, nouveau mobilier urbain, etc.), et installer des capteurs de stationnement connectés guidant les automobilistes vers les parkings disposant de places libres. Ces mesures amélioreront le confort des visiteurs et la fluidité du stationnement en centre-ville.

OS 2 – Être une commune fière de sa ruralité et de son passé

Objectifs opérationnels :

- OO 2.1 : Soutenir les comités de village dans leur dynamisme et leurs organisations.
- OO 2.2 : Valoriser le passé historique local pour mieux se tourner vers l’avenir.

Exemples d’actions phares :

- *Soutien aux villages* : mise en place d’un budget participatif à destination des comités de

village (par exemple pour créer ou restaurer des petits aménagements conviviaux : bancs, fleurissement, etc.), et finalisation de la rénovation de la salle villageoise de Moxhe, qui sera ensuite confiée au comité de village via une prolongation de bail emphytéotique. La commune envisage aussi l'acquisition de terrains pour répondre aux besoins des villages (p.ex. un terrain mis à disposition du comité de Wansin) et la rénovation d'équipements locaux (chapelle et salle polyvalente d'Abolens avec un logement).

- *Patrimoine et mémoire* : installation de panneaux didactiques sur des sites historiques marquants (tels que la bataille des chars à Thisnes, Merdorp et Crehen), et publication d'informations sur l'origine des noms de rues dans les villages en collaboration avec la commission d'histoire locale. La commune soutient également le projet "*Bibliotheca*" pour valoriser son patrimoine littéraire, et elle s'engage à faire vivre la langue wallonne (par exemple en obtenant le label « *Ma commune dit oui aux langues régionales* » pour promouvoir l'usage du wallon). Ces actions renforcent la fierté d'être *Hesbignon* et transmettent l'héritage local aux nouvelles générations.

OS 3 – Être une commune où la culture se déploie au quotidien

Objectif opérationnel :

- OO 3.1 : Renforcer et diversifier l'offre culturelle communale en impliquant les citoyens (via un conseil participatif de la culture) et en soutenant le Centre culturel dans ses projets structurants.

Exemples d'actions phares :

- *Participation culturelle* : créer un conseil participatif de la culture réunissant des citoyens et acteurs culturels, afin de les associer à la programmation et à l'orientation de la politique culturelle communale. Les suggestions issues de ce conseil seront concrètement examinées et, pour certaines, mises en œuvre par l'administration.

- *Infrastructure culturelle* : mettre en conformité le bâtiment de l'ancienne piscine communale pour permettre sa réaffectation à des fins culturelles. Cette action s'inscrit dans le soutien aux projets du Centre culturel, en dotant la commune de lieux adaptés à des activités artistiques et événementielles variées.

OS 4 – Être une commune où le tourisme est acteur de développement

Objectif opérationnel :

- OO 4.1 : Renforcer l'attractivité touristique de Hannut en mettant en œuvre les actions du schéma de développement touristique.

Exemples d'actions phares :

- *Accueil touristique visible* : déplacer l'office du tourisme dans une nouvelle vitrine, en l'installant à l'avant de l'ancien Hôtel de Ville, pour le rendre beaucoup plus visible aux visiteurs.

Un office du tourisme central et bien signalé améliorera la première impression des touristes et l'accès à l'information.

- *Animation des marchés* : assurer la continuité et le développement du marché hebdomadaire de Hannut (un élément d'identité locale) et pérenniser les petits marchés mensuels en plein air. La Ville prévoit notamment de préparer la relève pour l'organisation de ces marchés afin qu'ils perdurent de manière durable.

- *Promotion événementielle* : développer de nouveaux canaux de communication pour les événements locaux, par exemple via des écrans LED installés sur des sites stratégiques (le Marché Couvert, le futur pôle intégré, etc.) diffusant l'agenda des manifestations. De plus, multiplier les supports pour promouvoir les balades et circuits touristiques du territoire (site web dédié, cartes, nouvelle signalisation sur le terrain...). L'objectif est de mieux faire connaître les atouts de Hannut auprès des touristes d'un jour comme des visiteurs plus réguliers.

- *Tourisme extérieur* : intensifier la communication vers l'extérieur (c'est-à-dire auprès des touristes potentiels et des professionnels du secteur touristique hors commune) sur les activités se déroulant à Hannut. Par exemple, organiser des rencontres avec les gérants de gîtes, participer à des réseaux d'information touristiques régionaux, etc.. En outre, préparer un plan de cyclotourisme s'appuyant sur le maillage existant en mobilité douce, afin de positionner Hannut comme une destination pour les balades à vélo d'ici 2030.

OS 5 – Être une commune proactive dans la transmission des informations vers l'extérieur, en maximisant les canaux de communication et en améliorant son image de marque

Objectif opérationnel :

- OO 5.1 : Augmenter de 20% les visites du site internet communal et des réseaux sociaux d'ici fin 2026, tout en veillant à communiquer aussi vers le public non connecté pour réduire la fracture numérique.

Exemples d'actions phares :

- *Communication numérique moderne* : installer des écrans d'information (TV) dans les lieux stratégiques fréquentés par le public – par exemple à l'accueil de la nouvelle administration communale, au Marché Couvert et dans le futur pôle intégré – afin de diffuser en continu des messages et actualités locales. Ces écrans permettront de toucher un large public, y compris ceux qui ne vont pas chercher l'info en ligne.

- *Revue communale rénovée* : revoir le format du bulletin communal « *Hannut Actu* » pour en faire un véritable journal d'informations locales. Concrètement, cela signifie publier plus d'articles de fond sur les projets communaux, donner la parole aux services et acteurs hannutois afin d'informer les citoyens de manière plus riche et pédagogique. L'enjeu est de valoriser l'image de marque de Hannut en montrant le dynamisme de la commune à travers ce média traditionnel, tout en continuant d'animer activement les réseaux sociaux et le site web.

2. Sécurité, propreté et infrastructures

Ce deuxième volet thématique rassemble les objectifs visant à assurer un cadre de vie propre, vert et bien entretenu, à améliorer la résilience de la commune face aux risques naturels, à investir dans des bâtiments et infrastructures modernes et durables, et à garantir la sécurité publique ainsi que le respect du bien commun. Il couvre les OS 6 à 10.

OS 6 – Être une commune propre, verte et bien entretenue, où chaque espace compte.

Objectifs opérationnels :

- OO 6.1 : Assurer, à partir de 2026, le passage de chaque équipe technique (signalisation, entretien des espaces verts, voirie) deux fois par an dans chaque village de l'entité.
- OO 6.2 : Poursuivre, à partir de 2026, la réalisation d'infrastructures dans les cimetières (columbariums, ossuaires, allées, etc.) au rythme de 2 cimetières par an – soit un total de 10 cimetières rénovés sur la législature – et s'assurer de la disponibilité de places d'inhumation dans tous les villages.

Exemples d'actions phares :

- *Entretien mécanisé* : acquérir du matériel adapté pour l'entretien des espaces publics et verts (machines permettant de mécaniser certaines tâches pénibles). L'objectif est d'améliorer l'efficacité du travail des ouvriers communaux tout en maintenant un haut niveau de propreté dans chaque village et le centre.

- *Plan d'investissement des cimetières* : établir un plan pluriannuel de rénovation des cimetières communaux. Celui-ci prévoit de mettre aux normes et d'embellir 2 cimetières par an : par exemple, installation d'ossuaires et de columbariums supplémentaires, réfection de murs d'enceinte, amélioration des allées. Parallèlement, un programme de verdurisation des cimetières est lancé (végétaliser 5 sites sur la législature) pour apporter de la biodiversité et du recueillement dans ces lieux de mémoire.

OS 7 – Être une commune résiliente, où la prévention des catastrophes naturelles est une priorité.

Objectifs opérationnels :

- OO 7.1 : Créer 10 ZIT (Zones d'Immersion Temporaire) d'ici 2030 afin de lutter contre les inondations. *(Les ZIT sont des aménagements fonciers permettant de retenir temporairement les eaux de ruissellement en cas de fortes pluies.)*
- OO 7.2 : Veiller au bon écoulement des eaux dans les infrastructures existantes (égouts, fossés, drains), pour réduire les risques récurrents d'inondation.

Exemples d'actions phares :

- *Zones d'immersion temporaire* : identifier et aménager progressivement une dizaine de sites stratégiques servant de bassins de rétention naturels lors de pluies intenses. Parmi les premières ZIT envisagées figurent, par exemple, la rue Loriers, la rue de Wavre, etc.. Ces

aménagements, répartis à travers la commune, accroîtront la capacité à retenir les eaux pluviales en amont des zones habitées.

En complément, la Ville développera une stratégie communale face à la sécheresse et aux canicules, incluant l'arrosage raisonné des espaces verts en été, l'installation de citernes de récupération d'eau de pluie sur les bâtiments publics, et des campagnes de sensibilisation des citoyens à une utilisation durable de l'eau.

- *Entretien des cours d'eau et égouts* : mettre en place une gestion dynamique et systématique des fossés à ciel ouvert (faucardements réguliers, curage préventif) afin d'éviter qu'ils ne se bouchent. Par ailleurs, réaliser un plan de priorités pour la réfection de l'égouttage, en s'appuyant sur l'inventaire détaillé réalisé par l'intercommunale Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes (AIDE). Celui-ci permettra de programmer les travaux nécessaires sur le réseau d'égouts communal, en ciblant en premier lieu les tronçons les plus dégradés ou à risque.

OS 8 – Être une commune avec des bâtiments moins énergivores, efficaces et bien isolés, dotée d'infrastructures modernes

Objectifs opérationnels :

- OO 8.1 : Développer et rénover le parc de logements publics et solidaires afin d'en améliorer la performance énergétique et l'accessibilité.
- OO 8.2 : Disposer d'infrastructures scolaires modernes et durables.
- OO 8.3 : Disposer d'infrastructures du CPAS modernes et durables.

Exemples d'actions phares :

- *Logements publics performants* : établir un plan de rénovation énergétique des logements publics existants (isolations, systèmes de chauffage sobres, etc.), et créer un logement collectif en partenariat avec l'ASBL *La Passerelle* dans le quartier de la gare. En outre, la Ville ambitionnera d'augmenter le parc de logements publics d'au minimum une unité dans le courant de cette législature (en plus des 2 projets déjà en cours à Abolens et à Grand-Hallet).

- *Écoles communales durables* : procéder à la rénovation complète de l'implantation scolaire de Moxhe d'ici 2029 (isolation du bâtiment, modernisation des équipements intérieurs, etc.). En parallèle, préparer l'étude de financement pour la future rénovation de l'implantation scolaire Merdorp et intégrer ces travaux dans un plan de financement pluriannuel. Ces investissements visent à offrir aux élèves et enseignants des infrastructures éducatives de qualité, adaptées aux normes énergétiques actuelles.

- *Bâtiments du CPAS modernisés* : réaliser un audit énergétique complet de l'ensemble de ses bâtiments, afin de planifier les améliorations nécessaires (isolation, ventilation...). Certaines actions sont déjà identifiées, comme : installer un nouveau système de chauffage performant à l'Entreprise de Travail Adapté (ETA), améliorer l'isolation du principal hangar de l'ETA, rénover le hangar de la Maison du Cœur (structure d'aide alimentaire), sécuriser les portes de plusieurs

hangars situés sur l'ancien domaine militaire, etc.. De plus, au sein de la résidence Loriers (maison de repos), finaliser les aménagements extérieurs anti-inondations et poursuivre les travaux pour renforcer la sécurité incendie (sécurisation des issues de secours, groupes de travail internes sur la prévention incendie). L'ensemble de ces mesures renforcera la durabilité et la sécurité des infrastructures gérées par le CPAS.

OS 9 – Être une commune avec des infrastructures de qualité, en ville comme à la campagne.

Objectifs opérationnels :

- OO 9.1 : Moderniser et entretenir durablement les infrastructures communales (voiries, trottoirs, réseaux d'égouttage et équipements) afin de garantir la sécurité, l'accessibilité et la résilience des villages et du centre-ville.
- OO 9.2 : Aménager le territoire de manière durable face aux défis urbains et climatiques, en intégrant la mobilité douce.

Exemples d'actions phares :

- *Routes et trottoirs en bon état* : d'ici 2030, réfectionner 75.000 m² de voiries sur l'ensemble de la commune, via diverses méthodes adaptées (reprofilage, nouveaux revêtements, enduits...) pour prolonger la durée de vie du réseau routier. Parallèlement, à partir de 2026, refaire au moins 1.000 mètres de trottoirs par an – que ce soit en centre-ville, dans les villages ou aux abords des écoles – afin d'améliorer la sécurité des piétons et l'accessibilité pour tous.
- *Éclairage et égouts* : via la RCA, remplacer l'éclairage du Marché Couvert par un système LED moderne dès 2025, réduisant la consommation électrique et améliorant la luminosité de cet espace public. De plus, planifier la rénovation d'environ 500 mètres de collecteurs d'égout entre 2028 et 2030, ciblant les tronçons problématiques identifiés au préalable.
- *Matériel communal* : continuer le renouvellement de la flotte de véhicules et d'engins communaux, au rythme d'environ un gros engin ou deux camionnettes par an. Cela permettra aux services techniques de disposer de matériel fiable, moins polluant et mieux adapté à leurs missions (camions, tracteurs, machines d'entretien...).
- *Mobilité douce et urbanisme durable* : concrétiser plusieurs itinéraires de mobilité douce intervillages : par exemple, la réfection du chemin réservé de la *rue de l'Épinette*, la réalisation d'un chemin cyclo-pédestre Wasseiges–Merdorp–Hannut d'ici 2027, ou encore un cheminement pour modes actifs le long de la rue de Landen d'ici 2029. La Ville prévoit de réviser ses outils d'urbanisme (plans et règlements) afin de garantir une urbanisation future cohérente et intelligente, tenant compte des enjeux environnementaux, sociaux, culturels et économiques. Cette dernière action vise à mieux encadrer les projets immobiliers et d'aménagement du territoire pour préserver l'équilibre entre développement et qualité de vie.

OS 10 – Être une commune qui garantit la sécurité de chacun et le respect du bien commun.

Objectif opérationnel :

- OO 10.1 : Renforcer la sécurité publique et lutter contre les incivilités pour améliorer la qualité de vie. *(Cet objectif couvre tant la prévention et répression des petits délits que la lutte contre les dépôts sauvages, les nuisances, etc.)*

Exemples d'actions phares :

- *Sentiment de sécurité* : collaborer étroitement avec la Zone de Police et la Zone de Secours pour mettre en œuvre des plans d'action ciblés, financés en partie par la Ville. L'objectif affiché est d'augmenter de 20% le sentiment de sécurité des citoyens face aux incivilités d'ici 2030 (mesuré via des enquêtes). La Ville utilisera notamment ses représentants au sein de la Zone de Police pour s'assurer que des initiatives concrètes (patrouilles préventives, actions de sensibilisation...) soient développées sur Hannut.

- *Vidéo-protection* : moderniser et étendre le réseau communal de caméras de vidéosurveillance. La mise à niveau du système (nouvelles caméras haute définition, meilleur stockage des images) permettra de dissuader les actes de malveillance.

- *Règlementation adaptée* : réviser le Règlement Général de Police (RGP) communal pour l'actualiser en fonction des problématiques récentes et des outils juridiques disponibles. En parallèle, la commune mettra en place une veille réglementaire continue en matière de sécurité publique afin d'adapter rapidement ses pratiques aux évolutions législatives (ex. nouvelles sanctions administratives communales, etc.).

- *Lutte contre les incivilités environnementales* : instaurer un plan de tolérance zéro pour les dépôts clandestins de déchets et les dégradations du domaine public. Ce plan combinera des campagnes de sensibilisation du public (sur la propreté, le civisme) et des actions répressives accrues en collaboration avec la police (verbalisation systématique). L'ambition est de réduire significativement les incivilités qui nuisent au cadre de vie, en responsabilisant chacun.

3. Durabilité du territoire

Le troisième volet regroupe les objectifs stratégiques liés au développement durable au sens large : promotion des énergies renouvelables, exemplarité de la commune en matière d'économies d'énergie, accompagnement du monde agricole dans la transition environnementale, protection de la biodiversité et des ressources naturelles, lutte contre les pollutions, maîtrise de l'urbanisation et promotion d'une mobilité durable. Il couvre les OS 11 à 13.

OS 11 – Développer les énergies renouvelables sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- OO 11.1 : Créer des communautés d'énergie communales partageant 100 MWh/an d'ici 2028. *(L'idée est de regrouper des producteurs et consommateurs locaux d'électricité verte afin*

d'échanger l'énergie produite au niveau local.)

- OO 11.2 : Améliorer le patrimoine communal et faire preuve d'exemplarité en matière d'énergie.

Exemples d'actions phares :

- *Communautés d'énergie renouvelable (CER)* : lancer la création de communautés locales d'énergie impliquant citoyens, PME et la commune – par exemple au sein d'une zone d'activité économique (ZAE) où entreprises et bâtiments publics pourraient mutualiser production et consommation. L'objectif est de faciliter l'accès de tous à une énergie renouvelable bon marché.

- *Photovoltaïque* : augmenter la production solaire sur les sites communaux en installant de nouveaux panneaux photovoltaïques sur les toits disponibles (écoles, hall sportif, bâtiments administratifs). Toute nouvelle construction ou rénovation sera mise à profit pour intégrer des énergies renouvelables.

- *Accompagnement des citoyens* : mettre en place un dispositif d'aide pour la rénovation énergétique des logements privés, via le projet GAL « *Meuse@Campagnes – PARI Énergie* », afin de conseiller et soutenir les particuliers dans l'isolation de leur habitation ou le remplacement de chaudières peu efficaces. Ce partenariat permettra d'amplifier l'impact du PST en mobilisant des subventions régionales.

- *Valorisation des déchets agricoles* : étudier la faisabilité de créer, d'ici 2030, une unité de biométhanisation qui valoriserait les effluents d'élevage et autres déchets organiques agricoles locaux. Ce projet, monté en coopération avec les agriculteurs, pourrait fournir du biogaz injecté sur le réseau ou transformé en électricité/chaud, tout en réduisant l'empreinte environnementale de ces déchets.

- *Exemplarité communale* : établir dès 2025 une liste de priorités de rénovation énergétique des bâtiments communaux, avec un calendrier sur la législature. Sur cette base, réaliser les travaux de rénovation (isolation, ventilation, chauffage efficace, etc.). Par ailleurs, améliorer la collecte des données de consommation énergétique de chaque bâtiment communal (via des compteurs intelligents, un suivi centralisé) pour mieux cibler les économies. Enfin, réfléchir à la pérennisation des infrastructures des fabriques d'église.

OS 12 – Être actrice et accompagner les agriculteurs dans la transition environnementale et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles

Objectifs opérationnels :

- OO 12.1 : Instaurer un dialogue commune–agriculteurs et citoyens–agriculteurs en mettant en place des structures ou outils d'échanges.

- OO 12.2 : Protéger et restaurer la biodiversité locale.

- OO 12.3 : Lutter contre les pollutions (eaux, sols, etc.).

Exemples d'actions phares :

- *Commission agricole* : créer une commission agricole communale, espace d'échange d'informations et de concertation entre la Commune et les agriculteurs. Cette commission

permettra d'aborder régulièrement les défis du secteur (réglementations, adaptations aux changements climatiques, etc.) et de co-construire des solutions (p. ex. charte de bonnes pratiques).

- *Dialogue citoyens-agriculteurs* : dans le cadre du contrat de captage d'eau (bassin de Mohéry-Avin qui alimente la nappe phréatique), mettre sur pied un panel "citoyens-agriculteurs-partenaires". Ce dernier élaborera un plan d'actions concerté pour améliorer la qualité des eaux souterraines, en vue de l'évaluation de la Directive Cadre Eau en 2027. Des mesures concrètes pourront en découler, par exemple l'implantation de bandes enherbées en bordure de champs pour filtrer les polluants, ou l'adoption d'une charte des bonnes pratiques agricoles autour des zones de captage.

- *Valorisation de la biodiversité* : restaurer et faire reconnaître officiellement comme réserves naturelles agréées deux sites à haut intérêt biologique sur Hannut – la vallée de la Meuse et le marais de la Solive. En partenariat avec des associations naturalistes, ces zones protégées serviront de refuges pour la faune et la flore locales.

- *Stratégie de gestion verte* : réaliser un état des lieux écologique des espaces verts publics et des haies/arborisations communales, puis définir une stratégie de végétalisation et de gestion différenciée via un outil logiciel. L'ambition est de mieux planifier les plantations et l'entretien (tonte tardive, fauchage annuel sur certaines parcelles...) pour maximiser la biodiversité en ville et villages. Par exemple, la commune se fixe un objectif de planter au minimum 2 km de haies indigènes le long de ses chemins d'ici 2030, et d'étudier la faisabilité de planter une micro-forêt urbaine.

- *Cours d'eau et agroforesterie* : améliorer la qualité écologique des cours d'eau en collaboration avec les Contrats de rivière Meuse aval (CRMA) et Geer (CRDG). En zone rurale, promouvoir l'agroforesterie en lançant un projet pilote avec l'Association Wallonne d'Agroforesterie (AWAF) sur une exploitation volontaire. Ce projet démontrera les bénéfices de planter des arbres au milieu des cultures (ombrage, brise-vent, biodiversité, production complémentaire).

- *Lutte contre les polluants émergents* : engager des actions pour combattre la pollution des eaux de distribution par les PFAS et TFA (substances chimiques perfluorées), notamment dans les bâtiments accueillant des enfants (écoles, crèches).

OS 13 – Maîtriser l'urbanisation et préserver les villages et leur identité tout en favorisant une mobilité durable

Objectif opérationnel :

- OO 13.1 : Être une commune qui facilite les déplacements, pour tous et pour demain (Cet objectif vise une mobilité plus sûre, plus verte et accessible à chacun).

Exemples d'actions phares :

- *Sécurisation routière* : analyser la dangerosité et aménager au minimum 10 voiries pour calmer la circulation d'ici 2030. Il s'agira par exemple de sécuriser les entrées de village (pose de

plateaux, de chicanes ou de radars préventifs) et de créer de nouveaux itinéraires modes doux. Ces aménagements, couplés à des campagnes de sensibilisation, visent à réduire les excès de vitesse et à protéger les usagers faibles dans chaque noyau du 4280.

- *Électromobilité* : installer 8 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire communal d'ici 2030. Ce déploiement s'effectuera via un marché de concession (partenariat public-privé) afin de minimiser le coût pour la commune. En augmentant progressivement ce maillage de recharge, Hannut encourage l'adoption de véhicules moins polluants sans crainte de "panne sèche".

- *Mobilité connectée* : créer d'ici 2026 une carte interactive des chemins vicinaux et des itinéraires cyclables locaux. Cette carte numérique sera intégrée à des outils existants tels que *Ride & Buy* (application combinant commerce local et parcours cyclables) et à la future application régionale d'"occupation du territoire". Le but est de valoriser les multiples sentiers et voiries lentes de Hannut, et de les faire connaître tant aux résidents qu'aux touristes à vélo.

- *Incitation au vélo* : réintroduire la prime communale à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), à hauteur de 12.000 € en 2025. Ce subside aidera plusieurs dizaines de Hannutois à s'équiper d'un VAE, favorisant les déplacements quotidiens à bicyclette plutôt qu'en voiture, y compris pour les personnes moins entraînées.

4. Cohésion sociale

Le dernier volet externe porte sur la solidarité, l'inclusion et le bien-être social. Il regroupe les objectifs stratégiques visant à renforcer la cohésion sociale, le soutien aux publics fragiles via le CPAS, l'accessibilité des soins de santé, la qualité de vie à tous les âges (de la petite enfance à nos aînés) et la promotion du sport pour tous. Il couvre les OS 14 à 17.

OS 14 – Être une commune engagée dans l'inclusivité, la solidarité et la cohésion sociale

Objectifs opérationnels :

- OO 14.1 : Accroître l'accès aux droits fondamentaux et réduire les inégalités sociales pour chaque Hannutois, en particulier les personnes vulnérables.
- OO 14.2 : Diversifier et développer l'offre de services du CPAS de manière professionnelle et adaptée aux besoins des usagers.
- OO 14.3 : Permettre l'accès à l'éducation permanente des usagers du CPAS en proposant des activités culturelles, sportives, écologiques et de cohésion sociale.
- OO 14.4 : Lutter efficacement contre l'isolement social, en développant l'autonomie des usagers du CPAS via un accompagnement adapté.

Exemples d'actions phares :

- *Accès aux droits et lien social* : dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, développer des actions collectives thématiques (ateliers d'information, journées de rencontre) autour des droits

fondamentaux – logement, santé, insertion socio-professionnelle, etc. – tout en favorisant le lien social entre participants. L’objectif est que chaque citoyen, notamment les plus précaires, connaisse ses droits et puisse être accompagné pour en bénéficier (par exemple, séances d’information sur les aides disponibles, ou sur les démarches administratives essentielles).

- *Nouveaux services du CPAS* : valoriser le patrimoine du CPAS pour créer de nouveaux outils d’aide. Par exemple, procéder à la revitalisation de l’ancien home de Crehen (ancienne maison de repos) afin d’y aménager deux logements supplémentaires de transit pour les personnes en difficulté de logement. De même, augmenter la capacité d’accueil de la crèche gérée par le CPAS de 57 à 70 places autorisées, en optimisant l’espace et le personnel. En parallèle, le CPAS étudiera deux projets ambitieux : la construction d’une quatrième aile à la résidence Loriers (notamment pour y ajouter des appartements de résidence-services et transformer des chambres en maison de repos si nécessaire), et la création potentielle d’un centre d’accueil de jour pour les aînés dépendants. Ces développements visent à mieux répondre aux besoins d’hébergement des personnes âgées et fragiles sur le territoire.

- *Innovation sociale* : améliorer le confort et l’offre pour les bénéficiaires du CPAS grâce à des projets concrets. Par exemple, réfléchir à passer la cuisine du CPAS en liaison froide de façon à pouvoir relancer le service des repas à domicile pour les seniors isolés. Ou encore, mettre en place un service d’entretien des sépultures pour aider les personnes qui ne savent pas entretenir les tombes de leurs proches. Le CPAS envisage aussi de développer la buanderie en étudiant la possibilité de la déplacer dans un endroit plus accessible afin d’augmenter son activité. Enfin, pour optimiser son fonctionnement interne, le CPAS compte introduire une démarche de contrôle interne au sein de l’ETA (Entreprise de Travail Adapté) afin de mieux suivre les marchés publics qu’il gère.

- *Éducation permanente et loisirs* : lancer des initiatives pour offrir aux usagers du CPAS des occasions d’apprentissage, de culture et de sport. Par exemple, au niveau de la petite enfance, étendre le projet « *Lecture à la crèche* » DoRéMi en organisant régulièrement des séances de lecture animée pour les tout-petits. Sur le plan environnemental, mettre en place le projet « *Accueil en transition écologique* » à la crèche : aménagement d’une cabane en saule, d’un potager, et organisation de sorties régulières en plein air par tous les temps (avec équipement adapté). Pour les aînés de la Résidence Loriers, développer des animations culturelles (expositions temporaires, ateliers musicaux ou théâtre) en partenariat avec la bibliothèque locale ou des associations. Et dans une optique intergénérationnelle, créer un catalogue d’activités communes entre la crèche et la maison de repos – par exemple, une fois par mois, les enfants de la crèche rendent visite aux résidents pour un atelier partagé (chant, jeux, jardinage...). Ce type de projets profite autant aux aînés qu’aux enfants en créant du lien et de l’émotion.

- *Lutte contre l’isolement et insertion* : renforcer les partenariats extérieurs pour mieux accompagner les publics isolés. Par exemple, formaliser une collaboration avec le *Relais pour familles monoparentales* de Waremme, permettant d’orienter les parents isolés hannutois vers ce service spécialisé. Mettre en place des coachings individuels et collectifs “Ikigai” (méthode japonaise d’épanouissement personnel) pour aider les bénéficiaires du CPAS à définir un projet de vie motivant et gagner en autonomie. En matière d’emploi, mettre concrètement en pratique

la convention signée avec le Forem et travailler de concert avec la Maison de l'Emploi pour fluidifier le parcours des chômeurs accompagnés par le CPAS. Par ailleurs, établir un partenariat (par ex. avec la Croix-Rouge ou un opérateur local) afin de pouvoir réagir le jour même en cas de situation de sans-abri sur la commune. Enfin, développer de nouveaux partenariats pour le maintien à domicile des personnes âgées (avec des entreprises locales d'aide à domicile et le service d'Aide aux Familles et aux Aînés (SAFA) de la Province) et renforcer l'accompagnement socio-professionnel des personnes exclues du chômage, afin qu'aucun public fragilisé ne soit laissé sans suivi. L'ensemble de ces actions doit contribuer à retisser un cadre social autour des plus vulnérables et à prévenir l'isolement.

OS 15 – Être une commune en bonne santé

Objectif opérationnel :

- OO 15.1 : Renforcer l'offre et l'accessibilité des soins de santé sur le territoire en attirant de nouveaux praticiens et en développant un pôle santé communal d'ici 2030.

Exemples d'actions phares :

- *Attraction de médecins* : mettre en place, en collaboration avec les autorités de santé et les associations de médecins, un plan pour favoriser l'installation de nouveaux médecins généralistes à Hannut dans les prochaines années. Cela passe par la promotion de Hannut comme cadre de vie attractif pour les jeunes médecins (communication lors de salons professionnels, incitants éventuels) et par la facilitation de leur accueil (mise à disposition de locaux temporaires, aide à la recherche de logement, etc.).

OS 16 – Être une commune où il fait bon naître, grandir, vieillir

Objectifs opérationnels :

- OO 16.1 : Assurer et enrichir un accueil de qualité pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.
- OO 16.2 : Organiser un enseignement donnant les mêmes chances à toutes et tous.
- OO 16.3: Être une commune où il fait bon vieillir.

Exemples d'actions phares :

- *Petite enfance et jeunesse* : publier trois fois par an un cadastre des milieux d'accueil 0–3 ans disponibles sur Hannut (crèches, gardiennes, etc.), afin d'informer clairement les jeunes parents des solutions existantes. Continuer d'investir dans les infrastructures pour les jeunes : par exemple, réaménager la plaine de jeux et les espaces extérieurs du site de la Saline pour fin 2027, de sorte qu'ils soient optimisés et sécurisés pour les enfants et adolescents qui les fréquentent. Soutenir les mouvements de jeunesse locaux en leur offrant des opportunités sur le territoire : l'action phare sera de créer un site de camp (terrain équipé) permettant d'obtenir la labellisation « *ATOUT CAMPS* » d'ici 2027. Cela fera de Hannut une destination prisée pour les camps scouts et patro, et encouragera les échanges avec d'autres régions. En parallèle, la commune organisera chaque année des ateliers de parentalité en collaboration avec les acteurs

de terrain (ONE, associations familiales) pour accompagner les parents dans l'éducation et la prévention (thèmes comme les écrans, le harcèlement, la santé mentale des jeunes, etc.). Enfin, des événements et activités trimestriels pour les enfants et les jeunes seront mis en place, avec des thématiques variées (sport, sciences, nature, citoyenneté...) afin de stimuler la curiosité et le vivre-ensemble dès le plus jeune âge.

- *Enseignement communal* : mettre en œuvre un plan d'action global pour que chaque élève ait les mêmes chances de réussir. Concrètement, cela passe d'abord par lutter contre le harcèlement scolaire de manière proactive (animations de prévention chaque année dans les écoles, cellule d'écoute, formation du personnel enseignant). Ensuite, maintenir les 6 implantations scolaires communales ouvertes en les renforçant : pour éviter la fermeture d'écoles de village, la commune étudiera des pédagogies alternatives susceptibles d'attirer des élèves (par ex. introduction d'une pédagogie active type Montessori ou Decroly à l'implantation scolaire de Merdorp). Un plan de restructuration du réseau sera élaboré et mis en œuvre pour garantir la viabilité de chaque école tout en assurant une offre éducative de qualité. En collaboration avec les partenaires (PMS, associations locales), Hannut souhaite aussi valoriser toutes les filières et orientations scolaires afin que chaque jeune trouve sa voie. Enfin, promouvoir dès le plus jeune âge une alimentation saine et durable auprès des élèves, en intégrant des projets d'école autour du bien-manger, du potager pédagogique, et en améliorant la qualité nutritionnelle des repas servis dans les cantines.

- *Seniors et intergénérationnel* : déployer des initiatives pour qu'il fasse bon vivre à Hannut quand on est âgé. Par exemple, lutter contre l'isolement des personnes fragilisées (aînés seuls, personnes handicapées isolées). Par ailleurs, susciter le dialogue intergénérationnel : organiser des rencontres entre les enfants des écoles/ou de la crèche et les résidents de la maison de repos (ateliers lecture, chants, jeux de société...). Ces moments d'échange riches profitent aux plus jeunes comme aux aînés, en créant du lien social et en changeant le regard des générations les unes sur les autres.

OS 17 – Être une commune sportive, adaptée pour tous

Objectifs opérationnels :

- OO 17.1 : Améliorer l'offre en infrastructures sportives en réalisant au moins un investissement par an (construction, rénovation ou entretien majeur).
- OO 17.2 : Améliorer l'offre en infrastructures récréatives (aires de jeux, espaces de loisirs) dans le centre-ville et les villages, en réalisant au minimum un investissement tous les 3 ans.
- OO 17.3 : Rationaliser et centraliser l'offre sportive sur la commune.

Exemples d'actions phares :

- *Investissements annuels sportifs* : dès 2025, procéder à la rénovation énergétique du hall des sports (isolation du toit, modernisation du chauffage) afin de réduire sa consommation. En 2026, remplacer le revêtement de sol sportif du hall (nouveau parquet ou tartan) pour améliorer la sécurité et le confort des usagers. La commune prévoit aussi la construction d'un nouveau hall sportif en collaboration avec l'Athénée Royal de Hannut (ARH) d'ici 2029. Ce nouveau hall, cofinancé et cogéré, répondra aux besoins croissants en infrastructures pour le

basket, le volley, etc., et bénéficiera tant aux élèves qu'aux clubs locaux. Enfin, un plan d'actions pour les infrastructures footballistiques sera réalisé, en partenariat avec les clubs (LSR, RFC Hannut), afin de rationaliser l'utilisation des terrains et planifier leur rénovation si nécessaire (ex. regrouper les catégories de jeunes des deux grands clubs pour former une école de football unifiée).

- *Équipements récréatifs locaux : créer une nouvelle plaine de jeux à Thisnes, répondant ainsi à un manque d'équipement de ce type dans ce village.* De plus, aménager une piste de bicross au quartier de la gare, sur un terrain communal disponible : cette installation originale offrira un lieu de divertissement pour les jeunes cyclistes amateurs de bosses, et contribuera à diversifier l'offre de loisirs.

- *Offre sportive rationalisée :* encourager les synergies entre clubs et la mutualisation des infrastructures. Par exemple, soutenir la création d'une association pour les écoles des jeunes de football unique sur Hannut d'ici 2026 – réunissant les forces des clubs existants pour former les jeunes footballeurs. En parallèle, développer un cadastre en ligne de l'offre sportive communale (clubs, stages, horaires, lieux...). Ce portail web centralisé aidera les citoyens à trouver facilement une activité physique ou sportive qui leur convient, et favorisera la visibilité des petits clubs ou sports émergents.

Volet Interne : Administration générale

Le volet interne du PST se concentre sur l'optimisation de l'administration communale et du CPAS, afin de rendre la structure plus efficiente, innovante et au service du citoyen. Il s'agit d'améliorer les outils et procédures de travail, de soigner le cadre de travail des agents, de renforcer les compétences du personnel, de tirer parti du numérique, d'assurer une gestion financière saine, de moderniser la gestion des ressources humaines (notamment en vue de la réforme de la fonction publique), de favoriser la communication interne, et d'intégrer le développement durable et les partenariats dans le fonctionnement même de l'administration. Ce volet comporte un Objectif Stratégique global (OS 18) décliné en divers objectifs opérationnels.

OS 18 – Être une administration optimisant les outils et les procédures pour garantir une structure efficiente dans son fonctionnement, axée sur une gouvernance au service du citoyen

Objectifs opérationnels :

- OO 18.1 : Organiser les services communaux en se dotant d'outils performants, afin d'améliorer la prise en charge des demandes et d'offrir un service de qualité aux citoyens.
- OO 18.2 : Offrir un cadre de travail soucieux du bien-vivre ensemble, propice à la bienveillance et à l'épanouissement du personnel.
- OO 18.3 : Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement des compétences, en assurant la formation continue des agents.
- OO 18.4 : Exploiter les innovations numériques comme vecteur d'une administration collaborative, efficiente et intelligente.

- OO 18.5 : Garantir une gestion financière communale durable, transparente et maîtrisée d'ici 2030.
- OO 18.6 : Se doter d'outils performants pour maîtriser la gestion interne, notamment au regard de la réforme de la fonction publique locale.
- OO 18.7 : Retisser les liens en améliorant la communication en interne.
- OO 18.8 : Être exemplaire en matière de développement durable dans le fonctionnement interne.
- OO 18.9 : Impliquer les acteurs du 4280 (partenaires, associations subventionnées, etc.) dans l'atteinte des objectifs communaux.

Exemples d'actions phares :

- *Nouveau bâtiment administratif commun* : réussir l'intégration harmonieuse de tous les agents de la Ville, du CPAS et de la RCA dans la nouvelle administration commune (Hôtel de Ville unifié). Cela inclut un accompagnement du changement pour le personnel, l'aménagement de bureaux conviviaux et ergonomiques avec du mobilier adéquat (en réutilisant autant que possible l'existant), et l'instauration d'une culture de travail partagée Ville-CPAS. Ce projet symbolique concrétise la volonté d'« agir ensemble » mentionnée dans l'introduction, et devrait améliorer la communication et la cohésion interne.

- *Modernisation de l'accueil au public* : installer un système informatisé de gestion des files d'attente à l'accueil de la nouvelle administration. Les citoyens pourront ainsi prendre un ticket ou un rendez-vous et seront orientés efficacement vers le bon guichet. De plus, dans une optique de réactivité, automatiser l'envoi d'un accusé de réception pour chaque courrier ou courriel entrant, endéans les 48h, grâce à un logiciel d'intelligence artificielle couplé à une simplification des procédures. Ces mesures amélioreront l'expérience des usagers en garantissant un premier contact rapide et professionnel.

- *Formation et RH* : formaliser une procédure d'accueil des nouveaux agents (parcours d'intégration, référent, livret d'accueil) pour faciliter leur entrée en fonction. Parallèlement, définir une politique de formation continue : recenser les besoins individuels de formation, établir un plan annuel de formations (techniques, réglementaires, gestion, etc.) afin de renforcer les compétences de chacun et d'augmenter la polyvalence des équipes. Ces actions contribueront à motiver le personnel et à améliorer la qualité du service public rendu.

- *Transformation numérique* : déployer plusieurs outils digitaux pour gagner en efficacité administrative. Notamment : généraliser la facturation électronique et les bons de commande numérisés, avec intégration dans la comptabilité (zéro papier); installer un logiciel de signature électronique pour accélérer la validation des documents officiels à distance; automatiser les processus répétitifs sans valeur ajoutée (workflow automatiques, formulaires intelligents) afin de libérer du temps pour des tâches à plus haute valeur; mettre en ligne sur le site web communal tous les documents et formulaires utiles aux citoyens (permis, demandes diverses) et en développer de nouveaux au besoin. Même l'Intelligence Artificielle (IA) sera mise à contribution pour faciliter le travail : la Ville envisage d'utiliser l'intelligence artificielle pour rédiger les comptes-rendus de réunions à partir d'enregistrements, ce qui fera gagner un temps précieux aux

agents. L'ensemble de ces innovations doit faire de l'administration hannutoise une « e-Administration » à la fois plus productive et plus accessible.

- *Finances et contrôle* : planifier les investissements et dépenses sur le moyen terme afin d'assurer l'équilibre financier. Concrètement, la commune va élaborer un plan d'investissements 2025–2030 aligné sur les orientations stratégiques du PST, et établir un budget pluriannuel prévisionnel glissant qui sera révisé annuellement. Un suivi rigoureux de ce plan sur les 6 ans garantira la viabilité des projets engagés. En parallèle, l'administration va formaliser ses procédures internes et mettre en place un système de contrôle interne dans les services. Il s'agit de décrire clairement les processus clés (marchés publics, commandes, validations...) et de désigner des points de contrôle pour prévenir les erreurs ou dérives. Ces actions renforceront la transparence et la maîtrise budgétaire de la commune.

- *Gestion du personnel et bien-être* : dans le cadre de la réforme de la fonction publique locale, réactualiser l'analyse de la charge psychosociale du personnel communal et CPAS. Sur base de ce diagnostic, mettre en œuvre un plan d'actions pour améliorer le bien-être de tous les agents (prévention du burn-out, conciliation vie professionnelle/vie privée, amélioration des espaces de pause, etc.). Par ailleurs, étudier et introduire de nouveaux avantages pour le personnel : par exemple octroyer des chèques-repas aux employés des deux entités, afin d'harmoniser les conditions de travail et de reconnaître l'implication de chacun.

- *Communication interne revivifiée* : établir des procédures pour intégrer la communication interne en amont des projets : chaque service devra prévoir, dès la planification d'un projet, comment en communiquer les avancées en interne (via l'intranet, des réunions d'info...). De plus, développer et améliorer la newsletter interne bimensuelle ou mensuelle, diffusée par mail et en version papier dans les services moins connectés, d'ici 2026. Cette newsletter mettra en valeur les réalisations des équipes, les infos du personnel (arrivées, départs) et renforcera le sentiment d'appartenance à une même organisation.

- *Administration écoresponsable* : créer une "Green Team" interne, rassemblant des agents volontaires de différents services, chargés de proposer et suivre des actions de développement durable au sein de l'administration. Par exemple, adopter des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics (achat de fournitures écologiques, clauses d'insertion socio-professionnelle), et analyser toutes les actions du PST à l'aune des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU. L'administration communale veut ainsi montrer l'exemple en matière de responsabilité sociétale.

- *Partenariats et cohérence* : organiser la communication régulière sur le PST auprès des partenaires extérieurs : tenir informés les comités de village, les associations, les écoles, etc., de l'avancement du Programme Stratégique Transversal. Par ailleurs, pour les associations ou organismes subventionnés par la commune, établir un contrat d'objectifs aligné sur le PST. Autrement dit, l'octroi de ces subventions importantes sera conditionné à la contribution de ces partenaires aux priorités communales (par exemple, une ASBL sportive subventionnée devra poursuivre des objectifs en phase avec le volet "sport pour tous"). Cette mesure, cohérente avec la volonté exprimée en introduction, garantira que l'argent public serve des projets allant dans le sens de l'intérêt général et des orientations stratégiques de Hannut.

En conclusion, le PST 2024–2030 de Hannut trace un cap clair pour la législature. À travers ses volets externe et interne, il embrasse à la fois les défis du développement local (attractivité économique, transition écologique, cohésion sociale, sécurité, qualité de vie...) et ceux de la modernisation de l'administration publique. Ce plan traduit une ambition : *faire de Hannut une commune innovante, durable et solidaire d'ici 2030*, en menant des projets concrets au bénéfice de tous les Hannutois. Les objectifs stratégiques et opérationnels présentés, ainsi que les exemples d'actions associées, illustrent l'ampleur du travail engagé. Porté par l'équipe communale et le CPAS, en partenariat avec la société civile, ce Programme Stratégique Transversal sera le fil conducteur des politiques locales pour les années à venir, avec la volonté affirmée de répondre aux besoins du territoire tout en préparant l'avenir.